

Le 18 septembre 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grosse-Île tenue le 18 septembre 2023 dans la salle de conférence municipale située au 1-006, chemin Jerry, Grosse-Île, Québec. La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de la mairesse, Madame Diana-Joy Davies, et à laquelle il y a quorum.

Sont présentes :

Mairesse:	Diana-Joy Davies
Conseillères :	Johanne Clark Marlene Boudreau Miranda Matthews Nancy Clark
Greffière-trésorière adjointe :	Jessica Goodwin
Sont absentes	Kathy Burke
Conseillères :	Katrina Keating

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

N2023-115 La mairesse, Diana-Joy Davies, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2023-116 Sur une proposition de Miranda Matthews
Appuyée par Marlene Boudreau
Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Approbation du procès-verbal
 - 1.4 Correspondance
 - 1.4.1 Affaires découlant de la correspondance
 - 1.4.1.1 Grosse Ile Home and School – Demande de partenariat
 - 1.4.1.2 Ministère de la Culture et des Communications (MCC) – Négociation pour une entente de développement culturel en 2024
 - 1.4.1.3 Julien Arseneau – Demande de remboursement de formation professionnelle
 - 1.4.1.4 Julien Arseneau – Demande de congé différer
2. Actes administratifs du conseil

- 2.1 Rapports administratifs
 - 2.1.1 Approbation des comptes à payer- juillet et août 2023
 - 2.1.2 Continuer les recherches de DGI avec la FQM
 - 2.1.3 Anass El Makhtoum – Application pour le poste de DGI
 - 2.1.4 Heures d’ouvertures et tarifs du centre d’entraînement
 - 2.1.5 PG solution – Fin de contrat
 - 2.1.6 Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine – Dossiers régionaux – Mise à jour
3. Actes législatifs du conseil
 - 3.1 Signature du contrat de Judith Landry
 - 3.2 Avis de motion- 1^{er} projet du règlement de zonage 2023-003- modifiant le règlement de zonage No. 2012-002 - Zone Rb2 et hébergement touristique
 - 3.3 Abroger la notification N2023-079
 - 3.4 Abroger la notification N2023-080
 - 3.5 Abroger la résolution R2023-103
 - 3.6 Abroger la résolution R2023-125
 - 3.7 Fin de l’appel d’offres – Analyse des soumissions – Plancher du gymnase
4. Affaires diverses
5. Période de questions
6. Clôture de la séance

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

N2023-145 Les membres du conseil sont informés que les procès-verbaux seront à adopter à la prochaine séance ordinaire du conseil.

CORRESPONDANCE

N2023-146 Les membres du conseil ont obtenu une copie de la liste de correspondances reçues depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil en ont pris connaissance. La mairesse passe en revue les points inscrits à la liste et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

RAPPORTS ADMINISTRATIFS

GROSSE-ILE HOME AND SCHOOL – DEMANDE DE PARTENARIAT

R2023-119 **ATTENDU QUE** la municipalité n’a plus de département des loisirs.

ATTENDU QUE la municipalité a déjà adopté des mesures pour financer les activités en loisirs des autres organisations dans la communauté

ATTENDU QUE L'association « Grosse-Ile Home and School» a demander un partenariat pour les aider à financer des activités en loisirs qui seront offert dans la communauté.

EN CONSÉQUENCE

Sur une proposition de Nancy Clark
Appuyée par Marlene Boudreau
Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes

QUE la municipalité de Grosse-Île alloué un montant de 1500\$ à l'association « Grosse-Ile Home and School» pour les aider a offrir des activités en loisir dans la communauté.

**MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES
COMMUNICATIONS (MCC) - NÉGOCIATION POUR UNE
ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL EN 2024**

ATTENDU QUE la pénurie de main d'œuvre touche la municipalité; de Grosse-Ile.

ATTENDU QUE la municipalité à demander l'appui des organisations partenaires sans avoir de succès;

ATTENDU QUE Aucune ressources ne peut être attribué à cette demande pour l'instant;

EN CONSÉQUENCE

R2023-148

Sur une proposition de Johanne Clark
Appuyée par Nancy Clark
Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes

QUE la municipalité de Grosse-Île ne négociera pas d'entente pour l'instant puisque les ressources humaines ne sont pas disponible pour faire avancer le dossier.

**JULIEN ARSENEAU – DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE
FORMATION PROFESSIONNELLE**

ATTENDU QUE le technicien en comptabilité, Julien Arseneau, a fait un demande de remboursement de formation professionnelle;

ATTENDU QUE la municipalité de Grosse-Île supporte l'avancement et le maintien des compétences professionnel de ses employés;

EN CONSÉQUENCE

R2023-149

Sur une proposition de Miranda Matthews

Appuyée par Nancy Clark
Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes

QUE la municipalité de Grosse-Île accepte la demande de remboursement de formation professionnelle;

QUE dans le futur, le protocole préétabli doit être respecté pour que le remboursement soit accepté. Les demandes de formation doivent préalablement être approuvées par le conseil avant le début de la formation. Une preuve de paiement ainsi qu'une preuve de réussite doit être présentée après la formation terminée. Le conseil se réserve le droit d'approuver ou refuser les demandes de formation sur la base du coût et de la pertinence au travail de la formation.

JULIEN ARSENEAU – DEMANDE DE CONGÉ DIFFÉRER

R2023-150

Sur une proposition Johanne Clark
Appuyée par Miranda Matthews
Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes

QUE les membres du conseil reconnaissent le report de la demande de congé différé à une séance ultérieure par manque d'information et besoin de conseils.

ACTES LÉGISLATIFS DU CONSEIL

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

R2023-151

Sur une proposition de Marlene Boudreau
Appuyée par Johanne Clark
Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes

D'approuver le paiement des comptes pour le mois se terminant le 31 août 2023 au montant de 38 773,65\$; cette liste est déposée au registre des comptes à payer.

CONTINUER LES RECHERCHES DE DGI AVEC LA FQM

ATTENDU QUE la municipalité de Grosse-Île à demander les services de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour assurer le recrutement d'un directeur général par intérim;

ATTENDU QUE l'entente avec la FQM est échue;

ATTENDU QUE la municipalité de Grosse-Île doit toujours combler le poste de directeur général par intérim;

EN CONSÉQUENCE

R2023-152

Sur une proposition Miranda Matthews
Appuyée par Nancy Clark
Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes

QUE la municipalité de Grosse-île renouvelle le contrat de service avec la FQM pour trouver un nouveau directeur général par intérim.

ANASS EL MAKHTOUM – APPLICATION POUR LE POSTE DE DGI

ATTENDU QUE L'emploi à été afficher sur Emploi Québec;

ATTENDU QUE Une application a été reçu, mais les critères de sélection ne sont pas comblés.

EN CONSÉQUENCE

R2023-153

Sur une proposition de Johanne Clark
Appuyée par Miranda Matthews
Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes

QUE l'application reçu via Emploi Québec ne sera pas considérée comme un candidat potentiel.

HEURES D'OUVERTURES ET TARIS DU CENTRE D'ENTRAÎNEMENT

ATTENDU QUE la municipalité de Grosse-Île s'efforce d'améliorer les conditions pour ses employés et pour les utilisateurs du service offert;

ATTENDU QUE la préposée au centre d'entraînement a proposée différentes options d'heures d'ouverture pour améliorer la stabilité du service et potentiellement étendre la portée du service;

R2023-154

Sur une proposition de Marlene Boudreau
Appuyée par Johanne Clark
Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes

QUE la municipalité adopte la 3^e proposition modifiant les heures d'ouverture du centre d'entraînement pour ajouter des plages horaires le matin. Le centre d'entraînement sera maintenant ouvert de 8h à 10h du lundi au vendredi, de 8h à 11h le samedi et de 16h à 18h du lundi au jeudi.

PG SOLUTION – FIN DE CONTRAT

R2023-155

Sur une proposition de Nancy Clark
Appuyée par Miranda Matthews
Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes

QUE les membres du conseil reconnaissent le report de la demande de fermeture de contrat avec PG solution à une séance ultérieure par manque d'information et besoin de conseils.

COMMUNAUTÉ MARITIME DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE – DOSSIERS RÉGIONAUX – MISE À JOUR

La mairesse, Diana-Joy Davies, passe en revue les points inscrits à l'ordre du jour de la séance du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue mardi le 12 septembre 2023 et, a présenté sa mise à jour en conséquence.

ACTES LÉGISLATIFS DU CONSEIL

SIGNATURE DE CONTRAT – JUDITH LANDRY

ATTENDU QUE les services de Judith Landry sont requis pour s'acquitter des tâches de l'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE les services sont offert sous forme de contrat;

ATTENDU QUE la municipalité de Grosse-Île doit préparer et signer le contrat de service de Judith Landry, acceptant les termes et conditions de ce service.

R2023-156

Sur une proposition de Nancy Clark
Appuyée par Johanne Clark
Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes

QUE la mairesse, Diana-Joy Davies, est désigner et autorisée à signer le contrat de service.

AVIS DE MOTION – 1^{ER} PROJET DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2023-003 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2012-002 – ZONE RB2 ET HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

R2023-157

Sur une proposition de Miranda Matthews
Appuyée par Marlene Boudreau
Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes

QUE les membres du conseil reconnaissent le report de la présentation du 1^{er} projet du règlement de zonage 2023-003 à une séance ultérieure par manque d'information et besoin de conseils.

ABROGER LA NOTIFICATION N2023-079

R2023-158

Sur une proposition de Miranda Matthews
Appuyée par Johanne Clark
Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes

QUE la notification N2023-079 soit abrogée.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-002

La conseillère Nancy Clark donne un avis de motion qu'elle présentera pour adoption, à une séance subséquente, le Règlement d'emprunt 2023-002– Chemin Wide.

ABROGER LA NOTIFICATION N2023-080

R2023-158

Sur une proposition de Nancy Clark
Appuyée par Miranda Matthews
Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes

QUE la notification N2023-080 soit abrogée.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2023-002

Les membres du conseil de la Municipalité de Grosse-Ile reconnaît par la présente la présentation du projet de règlement d'emprunt 2023-002, par conseillère Nancy Clark, qui sera adopté a une séance ultérieure et sera intitulé *Règlement d'emprunt 2023-002 décréter une dépense de 872,041\$ afin de financer la subvention du Ministère des Affaires municipales et de l'habitation accordé du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution Québec (TECQ) pour Chemin Wide travaux routiers.*

ABROGER LA RÉOLUTION R2023-103

R2023-158

Sur une proposition de Marlene Boudreau
Appuyée par Johanne Clark
Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes

QUE la résolution R2023-103 soit abrogée.

**AVIS DE MOTION- RÈGLEMENT 2023-003- APPROBATION DU
1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT 2023-003**

Sur une proposition de Nancy Clark
Appuyée par Miranda Matthews
Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes

QUE les membres du conseil reconnaissent le dépôt de l'Avis de Motion- Règlement 2023-003- Approbation du 1^{er} Projet de Règlement 2023-003 par manque d'information et besoin de conseils.

ABROGER LA RÉOLUTION R2023-125

R2023-158

Sur une proposition de Nancy Clark
Appuyée par Marlene Boudreau
Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes

QUE la résolution R2023-125 soit abrogée.

**AVIS DE MOTION- RÈGLEMENT 2023-003 APPROBATION DU
2^E PROJET DE RÈGLEMENT 2023-003**

Sur une proposition de Miranda Matthews
Appuyée par Johanne Clark
Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes

QUE les membres du conseil reconnaissent le dépôt de la demande pour Pointe Keating, à la suite du dépôt de l'Avis de Motion- Règlement 2023-003- Approbation du 1^{er} Projet de Règlement 2023-003 dans une séance ultérieure par manque d'information et besoin de conseils.

**FIN DE L'APPEL D'OFFRES – ANALYSE DES SOUMISSIONS –
PLANCHER DU GYMNASSE**

ATTENDU QUE suite à un appel d'offre public, trois (3) soumissions ont été reçues pour la réfection du plancher du gymnase de Grose-Île :

- Les constructions des Îles Inc. : 167 155.25\$
- Rénovation CM Inc. : 218 666.35\$
- Couvre planchers Pelletier Inc. : 324 961.89\$

ATTENDU QUE Les constructions des Îles Inc. A soumis l'offre la plus basse et celle-ci est conforme aux documents de l'appel d'offres;

R2023-161

Sur une proposition de Miranda Matthews
Appuyée par Johanne Clark

Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes

QUE la soumission reçue de Constructions des Îles pour la réfection du plancher du gymnase de Grosse-Île au montant de 167 155.25\$ taxes incluses, soit acceptée;

PATRIMOINE CANADA – FINANCEMENT CANADA EN FÊTE

ATTENDU QUE la municipalité de Grosse-Île a soumis une demande d'aide financière relativement à une subvention à Patrimoine Canada dans le cadre du programme Canada en fête pour le projet « Celebrate Canada»;

ATTENDU QUE la municipalité de Grosse-Île souhaite conclure une entente de subvention d'un montant de 12 000\$ avec la ministre Shannon Webb pour la réalisation de ce projet;

R2023-162

Sur une proposition de Nancy Clark

Appuyée par Johanne Clark

Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes

QUE la municipalité de Grosse-Île approuve le projet d'accord de subvention avec Patrimoine Canada dans le cadre du programme Canada en fête pour la réalisation du projet «Celebrate Canada» ;

QUE la municipalité de Grosse-Île confirme que le projet d'entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux et, le cas échéant, que cette entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique;

QUE la municipalité de Grosse-Île demande l'autorisation du gouvernement du Québec de conclure cet accord;

QUE Jessica Goodwin, greffière-trésorière adjointe soient autorisés à signer cet accord.

PÉRIODE DE QUESTIONS

N2023-163

Aucun membre du public n'est présent.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

R2023-164

Sur une proposition de Marlene Bourdreau, la séance est levée à 20h12.

Diana-Joy Davies
Mairesse

Jessica Goodwin
Greffière-trésorière adjointe